

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz
Collectivité : Communauté de Communes du Sud Messin

N° 20221123/01
DECISION DE LA PRESIDENTE
Prise en vertu d'une délégation de pouvoirs
PORTANT ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE SIEGE ET LE SERVICE DECHETS MENAGERS

La Présidente de la Communauté de Communes du Sud Messin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 dans laquelle le Conseil Communautaire charge la Présidente d'exercer par délégation, en vertu de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment en matière de commande publique ;

VU l'article R. 2122-8 du code de la commande publique ;

Vu la nécessité de procéder à l'achat de deux ordinateurs portables avec accessoires pour le siège de l'établissement et d'un ordinateur fixe pour le service déchets ménagers ;

Vu la proposition de la société KOESIO – 57155 MARLY.

DECIDE :

- ✓ De procéder à l'achat des matériels suivants :
 - 2 ordinateurs HP Portable 650 G8 pour un montant de 2 150, 00 € HT ;
 - 2 x Garantie, station d'accueil, clavier, souris, sacoche, écran et câble pour un montant de 1 388,60 € HT
 - 1 ordinateur fixe HP 290 G4 pour un montant de 1075.00 € HT ;

La dépense de 3 538,60 € HT sera imputée en investissement à l'opération 11 du budget principal.

La dépense de 1 075,00 € HT sera imputée en investissement à l'opération 11 du budget annexe déchets ménagers.

Ampliation de la présente décision est adressée à Monsieur le Préfet.

La présente décision sera rapportée au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à GOIN le 23/11/2022

La Présidente

Brigitte TORLOTING



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible à partir du site : www.telerecours.fr